



DÉCORATION BIENFAITEUR INSIGNE

FORMULAIRE DE DEMANDE

NOTE : Il est important de répondre en fournissant le plus d'informations et de précisions possibles, puisque le comité de sélection se basera uniquement sur les réponses fournies pour choisir le ou la récipiendaire. Au besoin, ajouter des pages en annexe.

1. Informations sur le candidat ou la candidate :

Nom :	Prénom :
Adresse :	Casier Postal :
Ville :	Code postal :
Téléphone (rés.) :	Téléphone (bur.) :
District :	Groupe :
Courriel :	
Poste(s) actuellement occupé(s) dans le Mouvement :	

2. Informations sur le requérant ou la requérante demandant la reconnaissance :

Nom :	Prénom :
Adresse :	Casier Postal :
Ville :	Code postal :
Téléphone (rés.) :	Téléphone (bur.) :
District :	Groupe :
Courriel :	
Poste(s) actuellement occupé(s) dans le Mouvement :	

Je reconnais que les informations dans cette demande sont exactes et complètes.

cocher

Signature (Requérant)

Date

J'ai lu les informations inscrites et j'entérine cette demande.

cocher

Signature (Président/commissaire du district)

Date

UNE DEMANDE NON SIGNÉE PAR LES DEUX PERSONNES SERA AUTOMATIQUÉMENT RETOURNÉE

3. Service(s) rendu au mouvement scout (important nombre d'années totales dans le mouvement) :

À l'usage du comité
Candidat #

Important : Nombre d'années totales dans le mouvement :

SERVICE :
Description :

ANNÉE :

Résultats découlant du service:

SERVICE :
Description :

ANNÉE :

À l'usage du comité
Candidat #

Résultats découlant du service:

SERVICE :
Description :

ANNÉE :

Résultats découlant du service:

À l'usage du comité
Candidat #

4. Implication personnelle du candidat

commentaires :

Important : N'oubliez pas de joindre à votre demande tout document ou résultat de projet permettant au comité de situer, le plus précisément possible, le candidat et ses réalisations.

Postez votre demande à :

Association des Scouts du Canada
a/s Comité de reconnaissances et décorations 2016
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5

infoscout@scoutsducanada.ca

Reçu après cette date, la demande sera reportée à l'année suivante.

Dernière révision : février 2016